

DIRECTEUR PROPRIÉTAIRE

CLÉMENT MACLOIRE

NUMÉRO 20 CENTIMES

# Le Matin

Quotidien

REDACTION: Rue Américaine No. 1308

Maintenez cette précieuse concorde, cette heureuse harmonie parmi vous ; c'est le gage de votre bonheur, de votre salut, de vos succès ; c'est le succès d'être invincibles.

DESSALINES

Journaliste en limbre poste

Union Patriotique

Les Réclamations Françaises contre Haiti

Elles seront contradictoirement examinées

Port-au Prince, 19 Janvier 1922.

Monsieur le Directeur du « Matin » En ville.

Monsieur le Directeur,  
 Depuis la mise en circulation des déclarations du Président de la Commission Sénatoriale d'enquête et leur confirmation par l'Associated Press, un vent de pessimisme semble souffler sur la Société haïtienne, entretenue artificiellement par des informations tendancieuses et des commentaires alarmistes, auxquels nous aurions aimé voir notre presse locale faire un écho moins complaisant.

Les lettres et les journaux reçus des défenseurs de notre cause nationale aux Etats-Unis me permettent de résumer exactement la situation et je le fais d'autant plus volontiers que, en éclairant l'opinion d'après les données certaines dont nos correspondants nous permettent de bénéficier, nous restons fidèles à l'une de nos constantes traditions.

La publication anticipée des impressions et de quelques-unes des conclusions de la Commission d'enquête a déjà nos amis, mais ne les a nullement découragés, encore moins désespérés. — Dans une réunion pénultième de la Société pour l'indépendance d'Haiti et de la République dominicaine, fondée, si vous vous en souvenez, pour suivre de près l'enquête et en surveiller les résultats, il a été décidé qu'on opposerait à la divulgation du Rapport partiel de la Commission d'enquête toutes les mesures propres à en neutraliser les effets. On voit notamment qu'une protestation serait rédigée et répandue (celle-là même que The Nation a résumée en l'approuvant) contre la façon dont l'enquête a été menée et contre les conclusions à bitraies que la Commission prétend en faire découler.

Les journaux de tous les partis ont reproduit cette protestation. On attend en général, le Rapport définitif avant de traiter à fond la question, mais nous nous tromperions lourdement en croyant que les opinions lancées par les Sénateurs Mac-Gorrick et Pomeroy sont considérées comme acquises ou rallient l'universalité des suffrages. Elles ont certes de grandes chances d'être préférées à toutes autres, mais

Elles peuvent être modifiées dans le Rapport définitif, à la suite des dépositions importantes qui sont attendues et que notre avocat a réservées pour la fin comme charges décisives, — car l'enquête n'est pas terminée.

Le Sénat peut refuser de les adopter.

Elles n'ont pour le Président des Etats Unis et pour le Secrétaire d'Etat, qui décideront en dernier ressort, qu'une valeur indicative. Ce sont de pures suggestions. Leur autorité sur l'opinion tiendra à la façon dont on appréciera le travail des enquêteurs et le Gouvernement fédéral s'en inspirera dans la mesure stricte où il les jugera propres à le sortir d'embarras.

Parmi les hommes politiques qui ont suivi l'affaire, beaucoup pensent que la Commission est allée trop loin, et qu'à un moment où les défiances de l'Amérique latine ont ten-

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les affaires qui suivent sont présentées pour mémoire, en attendant qu'elles soient contradictoirement examinées. Suivant une entente survenue entre le Département des Relations Extérieures et Monsieur Pierre Girard, Ministre de France, chacune des réclamations présentées ainsi devra être examinée en elle-même et sans que le principe de la recevabilité puisse être soulevé.

La Légation de France a rappelé cet accord le 7 Janvier 1916, et le Département a confirmé cette manière de voir par sa dépêche du 8 du même mois. Il est donc bien entendu que chacune des réclamations présentées sera examinée en elle-même et à la lumière des principes qui régissent la preuve des faits allégués et de la responsabilité pécuniaire de l'Etat à raison de ces faits.

I  
**AFFAIRE DE M<sup>me</sup> ROBERT ARGON**  
 Cette dame se prétend victime de l'incendie de sa maison aux Gonaïves dans la nuit du 31 Janvier au 1<sup>er</sup> Février 1914. Incendie qu'elle déclare avoir été allumé par les révolutionnaires. — Elle réclame Cinq mille dollars. ( P. 5.000 )

II  
**AFFAIRE DE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CARTA**  
 La dame Veuve Carta, du Cap-Haïtien, réclame la somme de Quatre mille quatre cent quatre vingt dollars ( 4.480 ) pour destruction prétendue de son rucher situé à la 2<sup>ème</sup> section rurale du Bis de l'Arul du Nord, c'est à dire tant pour la destruction de ses colonies d'abeilles et des ruches vides que pour le pillage prétendu de la cire, du miel, des machines et le manque de deux ruches entières.

III  
**AFFAIRE JOSEPH FADOU**  
 Monsieur Fadoul se prétend victime d'arrestation arbitraire à Port-au-Prince, le 1<sup>er</sup> Jaille 1914, et de détention arbitraire pendant trois semaines. Il réclame Dix Mille dollars ( 10.000 ) à titre d'indemnité.

### IV

**AFFAIRE A. L. GUERIN**  
 Sous le Gouvernement du Président Davilmar Théodore, M. A. L. Guérin, négociant Français, demeurant à Port-au-Prince, prétend avoir souffert de la dégradation du Ministère de l'Intérieur, des articles d'ameublement destinés à l'aménagement du Palais National.

Cette créance, toute réelle, a été ordonnée et portée sur le douzième budgetaire de Novembre 1914.

M<sup>me</sup> Guérin réclame en conséquence cette somme, les démarches qu'elle a faites en vue d'un recouvrement de cette valeur étant restées sans résultat.

V  
**AFFAIRE DAN EL JOBRAM**  
 Mr Jobram se prétend victime de violence et de vols d'animaux de la part de Soldats de l'Armée du Sud ( armée du Général Gémard ) Petit-Grave la nuit du 25 au 26 Février 1915. Réclame 345 dollars, valeur des animaux qui lui ont été volés.

VI  
**AFFAIRE ALBERT MIOT**  
 Mr Miot se prétend victime du pillage à Port-au-Prince dans la nuit du 29 au 30 Octobre 1914, réclame Cinq cent vingt trois Gourdes et Deux mille cinq cent vingt huit dollars 80 cts, valeur des pertes par lui subies.

Réclamation transmise au Département le 21 Mai 1915.

VII  
**AFFAIRE D<sup>ame</sup> HINGAUD**  
 Cette dame se prétend victime d'une arrestation arbitraire à Port-au-Prince le 21 Mai 1915. Elle réclame Deux mille dollars ( \$ 2.000 ) à titre d'indemnité.

Réclamation présentée le 22 Juillet 1915.

VIII  
**AFFAIRE GEORGES MARCIN**  
 Le sieur Georges Marcin, métallier, prétend avoir été victime d'une arrestation arbitraire en avril 1914. Il réclame un dédommagement pour

le chiffre est laissé à l'appréciation du Gouvernement Haïtien, s'en rapportant à sa justice.

IX  
**AFFAIRE LEON PASQUIER**  
 Léon Pasquier, du Cap-Haïtien, présente une réclamation pour le pillage par des bandes appartenant à divers partis au cours de 1914-1915 de trois ruchers :

a) à l'hab. « Gilbert » à Caracol, dirigé par M. Gatland pour le compte de M. C. Pasquier 145

b) à l'hab. de Mousig, section rurale de Boucan Tiou 3473

c) à l'hab. « La Victoire » Fort Liberté dirigé par H. Anoin 2,150,90

Soient tout 7.048,90

Mr Pasquier signale également sans indiquer la valeur du dommage, l'incendie de ses vaches par les troupes du Gouvernement à sa ferme de Magléine près le Cap-Haïtien en Juin-Juillet 1915.

Réclamation présentée le 22 avril 1916.

X  
**AFFAIRE PIERRE LETONDOUE**  
 Il réclame en sus de la somme déjà portée dans la réclamation présentée le 24 avril 1916, une somme de Mille deux cent dollars, or américain ( 1.200 ) pour les onze mois de récolte de miel qu'il n'a pu recueillir ( soit une moyenne de quatre extractions ) en raison de désordres causés par les révolutionnaires dans le voisinage de son rucher.

XI  
**AFFAIRE ERNEST ROT**  
 Mr Rot se prétend victime d'incendie et de pillage au cours des troubles révolutionnaires du Nord, de Septembre 1913 à Juin 1915. Il réclame 25,000 dollars, chiffre auquel il estime ses pertes.

Réclamation présentée le 18 Décembre 1915.

XII  
**AFFAIRE CHARLES PERVAL**  
 Mr Perval serait victime d'agression et de vol le 17 février 1914, à Port-au-Prince, de la part de quatre cacos armés de fusils et de manchettes. Réclamation dont le chiffre est à apprécier présentée par la Légation de France le 31 Mars 1915.

XIII  
**AFFAIRE H. KIFFER**  
 M<sup>me</sup> Kiffer réclame 2,250 Gourdes, prix d'approvisionnement fournis au Ministère de la Guerre en 1914 et restés impayés.

Réclamation présentée le 18 Décembre 1915.

XIV  
**AFFAIRE EDOUARD KAMPFMAN**  
 M. Kampfmann se prétend victime de pillage, vols d'animaux et de destructions sur l'habitation « Les Camoutiers », commune de Limonade, au cours des troubles révolutionnaires qui ont ravagé la région en 1914 et 1915. Réclame Haïtien mille six cent soixante dix dollars, montant des pertes et des dommages subis ( 8.670 ).

Réclamation présentée le 18 Décembre 1915.

précisément parce qu'on ne man-  
 jamais une occasion de taper  
 les journalistes, il semble qu'au-  
 rd'hui nous avons le droit de  
 réjouir. Au moins, dans un  
 justice est rendue à l'un des  
 res.

on pas qu'on évalue une statue à  
 reporter ou qu'on en décore un  
 re. Ce sont là des honneurs que  
 corporation connaît depuis long-  
 ps. Ce qui arrive en ce moment  
 mieux, beaucoup mieux. C'est  
 tout inédit.

la Bulgarie a décidé que ses nou-  
 x timbres seraient à l'effigie de  
 J. D. Bourchier, qui fut, dans la  
 cas, le correspondant du « Times »  
 qui, à ce titre, rendit les plus  
 ds services aux États Balkani-  
 ds durant les dernières années.

n'y aurait pas moins de dix sé-  
 parmi les timbres tiés. On y  
 Bourchier dans ses attitudes  
 ctériistiques et dans les costu-  
 les plus divers. La dernière  
 le représentera le covent où  
 corps repose maintenant.

ce que le lecteur n'aperçoit  
 assés les conséquences que  
 avoir une pareille innovation ?  
 les souverains connaissent  
 le principe d'offrir leur pro-  
 aux coups de tampon des en-  
 des postes. Voici qu'on a trou-  
 un nouveau moyen de glorifier  
 une : en le timbre-elle ?

ou ne se dépêche pas trop,  
 ours, de plaisanter. Il serait  
 ement souhaitable que cette  
 me se généralisât. Combien  
 is, à la surface du monde, les  
 gens philatélistes ? Leur  
 bre est incalculable. Or aucun  
 ne traite ses timbres à la lé-  
 Au contraire, le timbre, récem-  
 acquie, est regardé cent fois  
 que d'entrer dans la galerie  
 consacrée à l'album. Il y a l'his-  
 de chaque pays dans la colle-  
 de ses timbres. Dans six mois,  
 la jeunesse de l'Univers cou-  
 Bourchier. Qui sait si cela  
 aura pas des jeunes gens à de-  
 journalistes ? Malgré tout ce  
 en dir, c'est encore un des  
 les plus avouables.

(Excelsior)

Partement  
 de la police  
 Port au Prince (Haiti)  
 Janvier 14, 1922,  
 bonne avis à tous les citoyens de  
 ville d'avoir à ne déplacer aucun  
 de leurs maisons en cas d'es-  
 ce, pour permettre à la Police  
 découvrir les empreintes devant  
 faciliter la tâche.

P. H. RUFARTUS  
 Major C. d'H. Chef de Police

Algocratine  
 Remède merveilleux contre  
 maux, Névralgies, Dysménor-  
 ou Coliques menstruelles,  
 Influenza, Sciatiques, Lumb-  
 cachet suffit pour supprimer  
 immédiatement la douleur et coupe  
 aux accès les plus violents.  
 Seul Dépositaire pour Haiti  
 Leonce LIMOUSIN  
 au rue Traversière

dance à augmenter, — et où la Con-  
 férence de désarmement a posé les  
 Etats Unis comme les protagonistes  
 de la paix universelle, ce se-  
 rait une politique dangereuse d'affi-  
 cher un impérialisme agressif et de  
 riger en dogme ou en pratique cou-  
 rante l'absorption non consentie des  
 petites Nations par les grandes. Il  
 ne faudrait pas vous étonner, m'écri-  
 on, qu'après avoir fait quelque bruit,  
 le Rapport préliminaire tombe de  
 son propre poids.

En somme, nous ne pouvons, dans  
 la phase actuelle de développement  
 de la crise haïtienne préjuger, ni es-  
 bien ni en mal, du parti final au  
 quel s'arrêtera le Gouvernement  
 des Etats Unis. Il semble qu'on ait  
 voulu, au retour de la Commission,  
 accélérer l'allure suivie jusque là. Je  
 ne serais pas étonné de croire que le  
 besoin d'assurer le succès de l'em-  
 prunt qu'il ne faut jamais perdre de  
 vue dans la partie qui se joue) y fut  
 pour quelque chose. Mais le Prési-  
 dent Harding n'est pas homme à

courir des aventures. Il attendra  
 d'être complètement édifié avant de  
 dire son dernier mot.

Nous aurions donc tout de mar-  
 chander notre concours à ceux qui  
 la bas continuent de lutter pour  
 notre cause. Fermons l'oreille aux  
 propagandes, quelle qu'en soit la pro-  
 venance. C'est l'époque où elles vont  
 se multiplier pour nous déprimer et  
 livrer le champ libre à l'activité de  
 nos adversaires.

La Commission d'enquête va rou-  
 vir ses sessions à Washington  
 probablement demain, 20 Janvier.  
 On compte qu'elle siégera encore un  
 mois.

C'est, par conséquent, dans les pre-  
 miers jours de mars que le Sénat  
 sera en mesure de statuer sur le ré-  
 sultat de ses investigations. Jusque-  
 là le devoir des patriotes haïtiens est  
 d'être fermes, circonspects et vigi-  
 lants.

Avec mes meilleures civilités.

Georges SYLVAIN

XV  
**AFFAIRE ERNEST ROT**  
 Mr Rot se prétend victime d'incendie et de pillage au cours des troubles révolutionnaires du Nord, de Septembre 1913 à Juin 1915. Il réclame 25,000 dollars, chiffre auquel il estime ses pertes.

Réclamation présentée le 18 Décembre 1915.

XVI  
**AFFAIRE CHARLES PERVAL**  
 Mr Perval serait victime d'agression et de vol le 17 février 1914, à Port-au-Prince, de la part de quatre cacos armés de fusils et de manchettes. Réclamation dont le chiffre est à apprécier présentée par la Légation de France le 31 Mars 1915.

XVII  
**AFFAIRE H. KIFFER**  
 M<sup>me</sup> Kiffer réclame 2,250 Gourdes, prix d'approvisionnement fournis au Ministère de la Guerre en 1914 et restés impayés.

Réclamation présentée le 18 Décembre 1915.

XVIII  
**AFFAIRE EDOUARD KAMPFMAN**  
 M. Kampfmann se prétend victime de pillage, vols d'animaux et de destructions sur l'habitation « Les Camoutiers », commune de Limonade, au cours des troubles révolutionnaires qui ont ravagé la région en 1914 et 1915. Réclame Haïtien mille six cent soixante dix dollars, montant des pertes et des dommages subis ( 8.670 ).

Réclamation présentée le 18 Décembre 1915.